

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA SECURITE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/31) Du 10/03/85

SECRET / MTERFPPS/DGTFP/DFP/2103/1

Portant reclassement et nomination de Monsieur
Moussa Michel, Instituteur Principal de 4^e éche-
lon des cadres de la catégorie A hiérarchie
I des services sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23-8-1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant Statut Général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/FP du 5-7-1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/19/FP du 5-7-1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/137/FP du 5-7-1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant Statut
Général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/196/FP du 5-7-1962 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-1967 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue du solde des notes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notam-
ment en son article 1er 2;

(/u le décret n° 64/165 du 22-5-1964 fixant le statut commun des ca-
dres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30-9-1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du
22-5-1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/856 du 8-8-1984 portant nomination du Premier
Ministre;

(/u le décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 84/856 du 13-8-1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

.../...

(/u le décret n°84-860 du 20.08.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°10081/MTPS/DGTFP/DFP. du 9.12.82 autorisant certains fonctionnaires des services sociaux (Enseignement) admis au concours professionnel des Instituteurs de l'Enseignement Fondamental du 1er degré à suivre un stage de formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation (INSSÉD) ;

(/u l'arrêté n°303/MEN/DGAS/DPAA/SP. du 23.01.84 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 03.02.84 ;

(/u la lettre n°225/MEN/DGAS/DPAA/SP. du 06.03.84 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/) E C R E T :

Article 1er. - En application des dispositions du décret n°64-165 du 22.05.64 susvisé, Monsieur MOUBA Michel, Instituteur Principal de 4^e échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement), titulaire du certificat d'aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire, délivré par l'Université Marien N'GOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 3^e échelon, indice 1010. ACC = NEANT.

Article 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15.09.83 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire de 1983 - 1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 10 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Fondamental et de l'Alphabétisation,

- Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,

- Bernadette BAYONNE.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Itihi Ossétsamba LEKOUNDZOU.-

- Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

J O R P C	1
DGTFP/DFP	3
D G B	3
D C F	2
M E N / D P A A	3
D G A S	3
INTERESSE	1
S G C M / B C	3